

ment (a) que son critique défend avec tant de résolution en 1794 (b). . . Il est triste que dans

(a) On propoſoit l'alternative du conſtitutionnel ou de celui d'Egalité. Voyez *l'Hiſt. du clergé pendant la révol.* par l'abbé Barruel. 3e. part. p. 288. Ces illuſtres martyrs l'avoient d'ailleurs tous condamné. — C'eſt une petite malice conſue de fil blanc qui fait dire à l'apologiſte que le ſerment d'égalité n'a été décrété que le 3 Septembre ; il fut décrété le 10 Août (Voyez les *Vains Efforts*, p. 7). — Il en impoſe également ſur la teneur du ſerment, dont voici la formule : JE JURE DE MAINTENIR DE TOUT MON POUVOIR LA LIBERTÉ ET L'ÉGALITÉ ET DE MOURIR A MON POSTE POUR LES DÉFENDRE. — Militaire qui préfère la mort, 15 Août 1793, p. 639.

(b) Cet ouvrage, *impie* ſelon M. **, n'eſt qu'une eſpece de développement du ſentiment des Pères de l'Egliſe, nommément de Tertullien & de Clément d'Alexandrie, touchant les notions que les hſtorienſ & les philoſophes ont puisées dans les Livres-Saints (Voyez les articles LAVAUUR, OPHIONÉE, OVIDE &c. dans le *Dict. Hiſt.*). Les vrais ſavans ont admiré ſous ce rapport l'*Hiſtoire des tems fabuleux*, & en ont fait ſentir l'importance. „ Quel ſervice, dit „ l'auteur de la *Bibliothèque du Nord*, M. du Ro- „ cher ne rend-il paſ à la Religion, à la litté- „ rature, en démontrant que cete hiſtoire d'E- „ gypte ſi remplie de prodiges, ſi incroyable, ſi „ abſurde en tant d'endroits, & ſur laquelle les „ ſavans de tous les pays ont haſardé tant de con- „ jectures, que cette mythologie ſi monſtrueuſe „ des Grecs, prennent également leur ſource dans „ l'Ecriture-Sainte, mal entendue, travestie en „ mille manieres, & adaptée aux idées groſſieres „ des peuples, qui y ont puisé les faits héroï-